

Groupement de Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire (GSIEN)

Siège : 2 Allée François Villon, 91400 ORSAY
contact@gazettenucleaire.org

Cergy-Pontoise, le 29 février 2024

Objet : saisine de la Justice par l'ASN – demande d'informations

Monsieur le Président,

A l'occasion de la cérémonie de présentation de vos vœux en ce début d'année 2024, vous avez signalé avoir relevé, en 2023, quarante-trois cas de falsifications, fraudes ou irrégularités dans l'industrie. Trois de ces affaires ont été signalées à des procureurs de la République en 2023 et font donc fait l'objet d'une saisine de la Justice au titre de l'article 40 du Code Pénal. Un de ces cas semble concerner l'EPR FA3.

Nous sommes tout à fait conscients que ce dépôt de plainte est couvert par le secret de l'instruction et que vous ne pouvez donc pas communiquer tous les éléments de ce dossier.

Cependant, à la veille de la possible mise en service de l'EPR FA3, mise en service qui doit faire l'objet d'une décision de l'ASN et d'une consultation publique, il nous semble pour le moins essentiel de savoir :

- quels types de composants ou équipements sont concernés,
- à quelle fonction servent-ils dans le process industriel
- et quelle est la nature de la fraude incriminée.

Nous vous demandons la communication de ces informations relatives à l'environnement en application des dispositions des articles L 124-2 et L 124-3 du code de l'environnement ainsi que de l'article 7 de la charte de l'environnement de 2004.

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à notre sollicitation,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président nos respectueuses salutations.


Dr. Marc DENIS
Président du GSIEN

Destinataire :

Monsieur Bernard DOROSZCZUK
Président de l'ASN
15 rue Louis Lejeune
CS 70013
92541 Montrouge cedex